

La région Bourgogne en Europe : forces et faiblesses au regard de la stratégie Europe 2020

Comparée à l'ensemble des régions européennes, la Bourgogne présente des atouts au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une économie intelligente, durable et inclusive. Son PIB par habitant la situe dans le groupe des régions les plus développées, selon la classification retenue par l'Union européenne. Son revenu disponible élevé et son risque contenu de pauvreté témoignent d'un bon niveau de cohésion sociale.

Cependant, pour le taux d'emploi global et l'éducation, la Bourgogne occupe une position plutôt médiane en Europe. Il en est de même pour l'effort de recherche-développement qui reste, comme dans la plupart des régions de l'Union, éloigné de la cible. Enfin, les objectifs environnementaux, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables, constituent des points de vigilance pour la Bourgogne.

La Bourgogne fait partie des 272 régions que compte l'Europe des 27*. Cet ensemble de régions correspond au découpage territorial dit NUTS 2, qui constitue le niveau généralement utilisé par les États membres pour la mise en œuvre de leurs politiques régionales. La stratégie Europe 2020, proposée par la

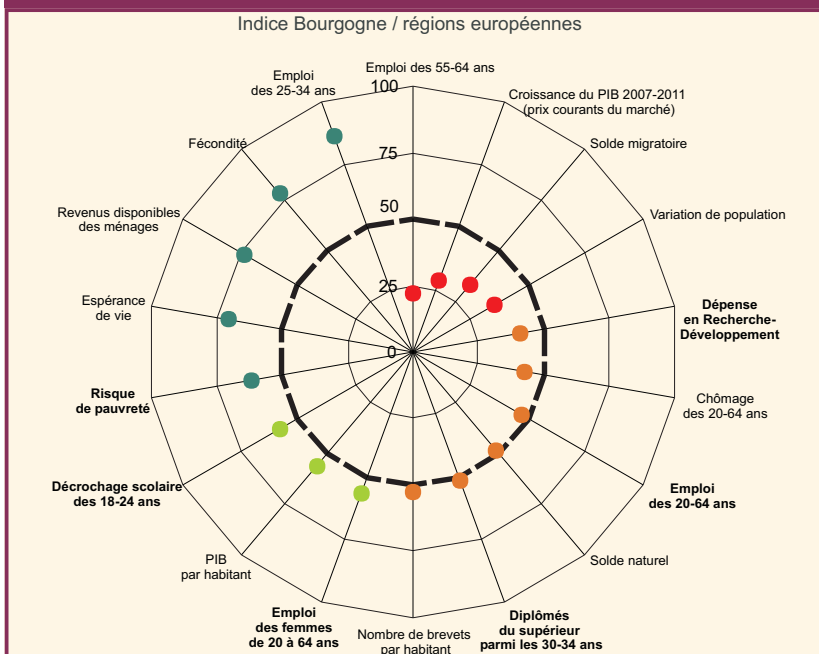
Commission européenne début 2010, vise à transformer l'Union européenne en une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Différents indicateurs définissent ainsi des objectifs à atteindre pour les États membres à l'horizon 2020.

*L'Europe présente depuis le 1^{er} juillet 2013 un 28^e membre : la Croatie, dont les données statistiques ne sont pas encore disponibles pour pouvoir être intégrées à la publication.



N°199 - Avril 2014

La Bourgogne parmi les régions européennes



Note de lecture : plus l'indice est élevé, mieux la Bourgogne est positionnée. Par exemple pour le taux d'emploi des 25-34 ans, la Bourgogne se classe mieux que 87 % des 272 régions européennes.

En gras : indicateurs correspondant à des objectifs fixés dans la Stratégie Europe 2020.

Données 2012 (pour 6 indicateurs), 2011 (4), 2010 (6), 2009 (1).

Sources : Eurostat ; Insee.



Évaluer aujourd'hui la situation de la Bourgogne au regard de ces indicateurs apporte un éclairage sur les priorités et les enjeux à retenir pour mener, dans la région, une politique de développement conforme à ces objectifs européens.

Un PIB par habitant élevé

Au sein de l'Europe des 27, la Bourgogne fait partie des régions dites « les plus développées », celles dont le PIB par habitant est supérieur à 90 % du PIB par habitant européen. Elle côtoie ainsi la plupart des régions d'Europe Occidentale et du Nord. Une dizaine de régions françaises, comme le Limousin ou l'Auvergne, ainsi que plusieurs régions espagnoles, italiennes, anglaises, ou de l'ex-Allemagne de l'Est sont qualifiées de régions « en transition ». Les régions les moins développées, dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne sont situées, pour l'essentiel, en Europe de l'Est et dans quelques pays de l'Europe du Sud (Portugal, Italie, Grèce).

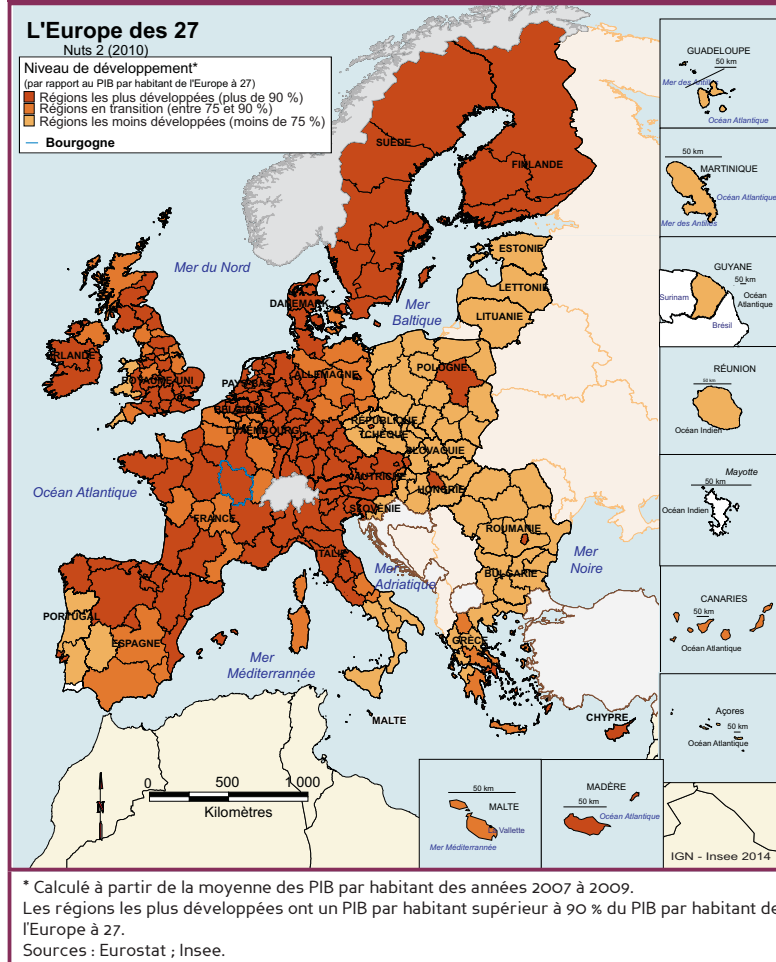
Recherche et développement : une position médiane

Une économie intelligente est une économie de la connaissance et de l'innovation. C'est pourquoi l'Union européenne s'est donné comme objectif de consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement. Il est actuellement loin d'être atteint dans la plupart des régions européennes et, de fait, la moyenne de l'Union s'établit à 2 %.

La Bourgogne se classe en position médiane parmi les régions européennes, avec 1,1 % du PIB en recherche-développement. Cette part progresse peu, elle était de 1 % en 2003.

En France, deux régions seulement, l'Île-de-France et Midi-Pyrénées, atteignent ou dépassent dès 2011 l'objectif de 3 %. Les autres régions européennes les plus avancées en ce domaine se situent en Belgique (Province Brabant Wallon), en Allemagne (Braunschweig) et au Royaume-Uni (Cheshire), ainsi que parmi les régions siège d'une grande métropole ou d'un centre universitaire : Stuttgart en Allemagne, Est-Anglie (Cambridge) au Royaume-Uni, Hovedstaden (Copenhague) au Danemark. Les régions les moins avancées sont celles des pays de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Pologne) et quelques régions méditerranéennes à l'économie tournée vers les services, comme les Îles ioniennes, l'Égée méridionale et la Macédoine occidentale en Grèce, la Corse ou les îles Baléares.

La Bourgogne parmi les régions les plus développées en Europe



Les fonds européens, levier de la politique de cohésion européenne

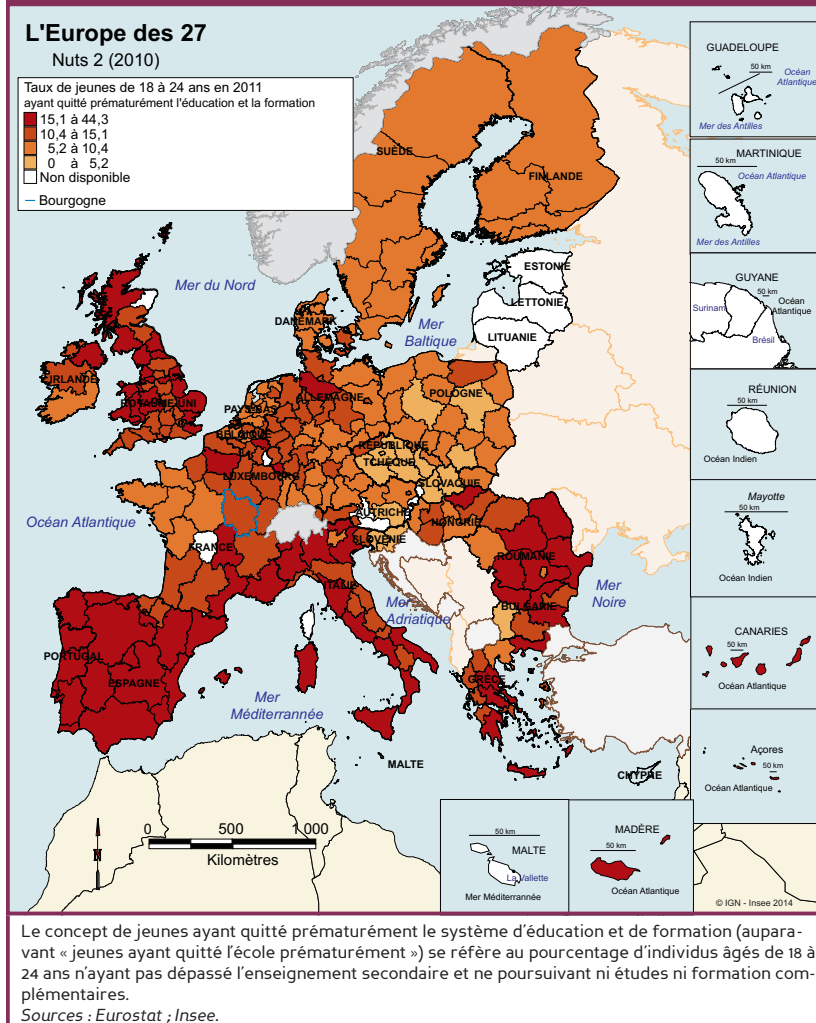
En Bourgogne, les fonds européens ont soutenu plus de 74 000 projets entre 2007 et 2013, pour un montant de près de 630 millions d'euros : 185 de FEDER, 105 de FSE et 338 de FEADER. L'année 2014 marque le début de la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens. Les programmes sont en cours d'approbation par la Commission Européenne pour des enveloppes quasi similaires à la précédente période.

Les fonds structurels européens, alloués pour une période de sept ans, sont les instruments financiers de la politique régionale de l'Union européenne. Ils agissent sur les structures économiques et sociales des régions européennes pour réduire les inégalités de développement. Ils participent pleinement à l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale. L'enveloppe financière allouée à cette politique de cohésion est répartie entre trois fonds :

- Le Fonds européen de développement régional (FEDER) soutient la réalisation d'infrastructures et des investissements créateurs d'emplois,
- Le Fonds social européen (FSE) favorise l'insertion des chômeurs et des catégories de population désavantagées en finançant des actions de formation,
- Le Fonds de cohésion ne concerne pas la France : il s'adresse aux États membres dont le PIB par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne communautaire et soutient des projets d'infrastructures dans le domaine des transports et de l'environnement.

En outre, les dépenses au titre de la politique de développement rural et de la politique commune de la pêche sont financées par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP).

De nombreux jeunes en décrochage scolaire dans le Sud de l'Europe



En Bourgogne, la recherche privée est peu présente, contrairement à ce qu'on observe dans d'autres régions françaises où elle est portée par des secteurs spécifiques, comme Midi-Pyrénées avec l'aéronautique, la Franche-Comté avec l'automobile. La Bourgogne est un peu mieux positionnée que d'autres régions françaises sur la recherche publique mais elle reste très en deçà de l'objectif national que la France s'est fixé : consacrer 1 % de son PIB à la dépense publique en recherche et développement.

Formation supérieure : une marge de progrès

Une économie intelligente nécessite aussi une meilleure qualification de la population. C'est pourquoi deux objectifs ont été définis en ce domaine : réduire le

taux de sortie précoce du système scolaire à 10 % des jeunes et permettre à 40 % de la population des 30-34 ans de disposer d'un diplôme d'enseignement supérieur. Actuellement, seules 78 régions européennes atteignent ce dernier seuil et 21 dépassent même le taux de 50 %. En France, les objectifs sont plus ambitieux, et préconisent que 50 % de la population des 30-34 ans soit diplômée de l'enseignement supérieur et que le taux de sortie précoce du système scolaire soit abaissé à 9,5 %.

Avec 35 % de sa population jeune diplômée du supérieur, un taux proche de la moyenne de l'Union, la Bourgogne se classe de justesse dans la première moitié des régions européennes. L'offre de formation supérieure de la région reste limitée et une partie des jeunes Bourguignons désireux de poursuivre leurs études s'orientent vers Paris ou Lyon, où ils

trouvent ensuite des emplois qualifiés. Les régions dont la population est la plus diplômée sont souvent celles des grandes métropoles où l'appareil universitaire est développé et les débouchés importants pour les diplômés, comme Londres, Stockholm, Hovedstaden (comprenant Copenhague), Midi-Pyrénées ou l'Île-de-France. Les régions les plus éloignées de l'objectif sont surtout situées dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est : Italie et Roumanie, Slovaquie, République tchèque, Autriche.

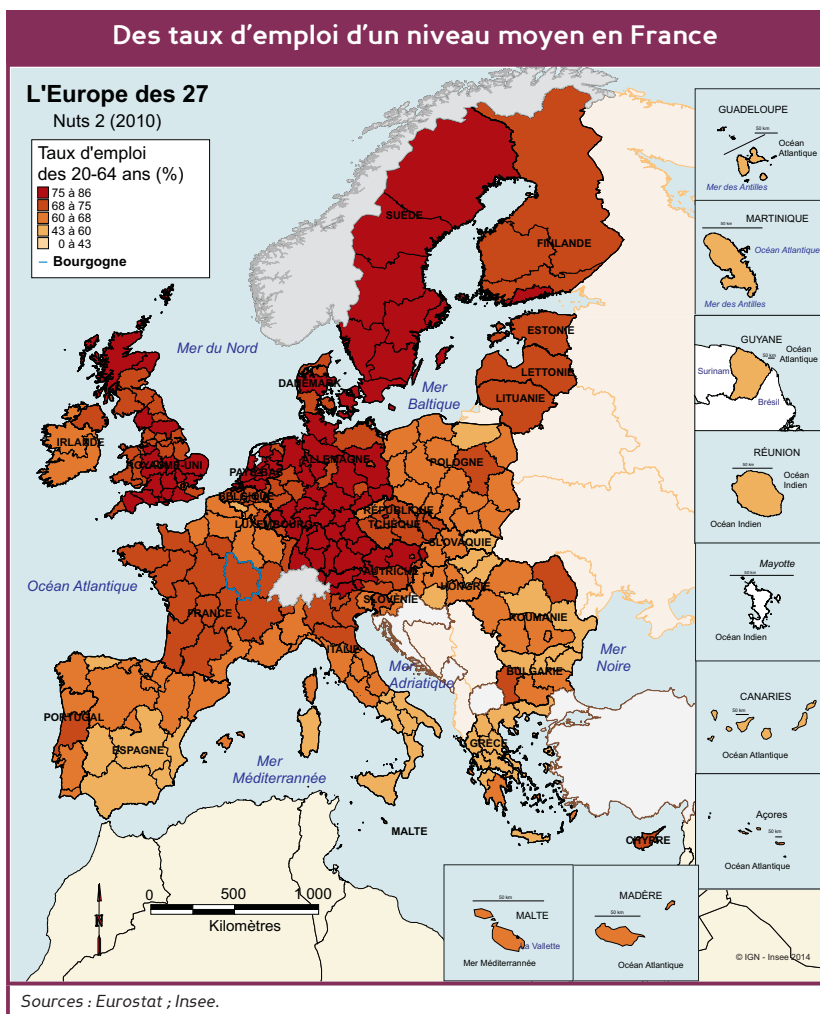
Autre objectif de l'Europe, réduire à moins de 10 % la part des jeunes de 18-24 ans quittant le système scolaire précocement, c'est-à-dire sans dépasser l'équivalent du brevet des collèges. Ce taux s'établit à 11,4 % en Bourgogne en 2011, un niveau meilleur que celui de l'UE (13,5 %). C'est en Europe centrale et orientale que cette sortie précoce est la plus rare, avec des taux inférieurs à 5 % en Croatie, Slovaquie, République tchèque, Slovaquie et Pologne, en lien probable avec des politiques favorisant l'apprentissage ou d'autres voies de formation alternatives.

À l'inverse, le décrochage scolaire est marqué dans le Sud de l'Europe : en Espagne, il touche plus d'un jeune sur quatre ; il est aussi élevé au Portugal et en Italie. Avec un taux de 12 %, la France est le 9^e pays de l'Union le plus concerné par ce phénomène.

Un risque de pauvreté contenu

Un des objectifs majeurs de la stratégie Europe 2020 en termes de cohésion sociale est de réduire la pauvreté et l'exclusion, entendues dans une définition large comprenant la pauvreté monétaire, le dénuement matériel et la très faible intensité de travail des ménages.

En termes de revenus, les disparités sont fortes en Europe. La Bourgogne appartient au tiers des régions européennes dont les habitants ont, après redistribution, le revenu disponible le plus élevé. Elle enregistre pourtant un taux de chômage assez fort, 9 % des 20-64 ans en 2012, qui la classe dans la deuxième moitié des régions de l'Union. De plus, 44 % des chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an. Toutefois, dans le système français de protection sociale, le versement de minima sociaux et l'indemnisation du chômage jouent un rôle d'amortisseur social. Et de fait, le risque de pauvreté monétaire apparaît contenu : la Bourgogne se place dans la moitié des



modes de garde (crèches, assistantes maternelles), prestations sociales. Plusieurs régions européennes atteignent déjà le seuil de 70 % de femmes en emploi, en Finlande, au Royaume-Uni et en Suède. Dans ce dernier pays, à une politique généreuse en termes de prestations familiales s'ajoutent des facilités accordées dans le travail aux jeunes parents et une offre de structures d'accueil et de garde d'enfants abordables et de haute qualité. Les Suédoises associent un taux d'emploi élevé (77 %) et une fécondité plutôt forte (1,91 enfant par femme). En Allemagne, si le taux d'emploi des femmes est élevé, c'est au détriment de la fécondité, une des plus basses d'Europe (1,38).

Des objectifs environnementaux ambitieux

La stratégie Europe 2020 réaffirme la lutte contre le changement climatique comme l'une des priorités. L'objectif européen est dit des « 20/20/20 » : réduire les gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, faire passer à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, augmenter de 20 % l'efficacité énergétique.

La France fait partie des 18 pays européens qui ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2011. Avec une réduction de 11 %, elle se classe derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède qui ont fait mieux, mais elle devance l'Italie, et surtout l'Espagne dont les émissions ont au contraire fortement augmenté. L'essentiel de l'effort de réduction a été réalisé depuis 2005. La baisse a été marquée au plus fort de la crise économique, lorsque le secteur industriel qui contribue fortement aux émissions, a réduit son activité. La France a ainsi presque atteint son objectif de réduction de gaz à effet de serre, qui est de 14 %, un objectif moins contraignant que dans les autres pays, compte tenu de la faiblesse de ses rejets carbonés, sa production d'électricité, souvent d'origine nucléaire, étant peu émissive. Cet objectif national est difficile à évaluer au niveau régional. Cependant la Bourgogne, région vaste, agricole et située à un carrefour de communication se classe parmi les cinq régions françaises qui émettent le plus de CO² par habitant : les rejets étaient estimés à 10,2 tonnes par habitant, contre 8,5 en France, en 2004.

régions les moins exposées, avec 13,2 % de sa population vivant en situation de pauvreté en 2011. La France est le 10^e pays de l'Union où la pauvreté est la moins répandue : elle fait mieux que les quatre grands pays européens que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie.

Toutefois, la pauvreté progresse ces dernières années avec la crise économique, en Bourgogne comme en France. L'objectif français de réduire le nombre de pauvres de 1,9 million en 2020 par rapport à 2007 paraît mal engagé puisqu'en cinq ans ce nombre a progressé de 560 000. En Europe, l'objectif est de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Emploi : les femmes mieux que les seniors

La stratégie Europe 2020 vise à assurer un emploi à 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans. En France, un objectif com-

plémentaire a été ajouté : 70 % des femmes de 20 à 64 ans devront occuper un emploi d'ici 2020.

L'objectif des 75 % est actuellement loin d'être atteint, en Bourgogne comme dans les deux tiers des régions européennes. La Bourgogne occupe une position proche de la médiane, les taux d'emploi les plus faibles se situant souvent au Sud de l'Europe, en Grèce, Espagne ou Italie.

En Bourgogne, comme dans les autres régions françaises, les seniors de 55 à 64 ans sont peu nombreux en emploi, en lien avec l'âge légal de départ à la retraite. Et la crise économique, avec la montée du chômage, tend à affaiblir encore leur taux d'emploi.

La région a une meilleure position en termes d'emploi féminin, dans le deuxième quart des régions, avec un taux proche de 67 %, qui a augmenté de trois points en dix ans. En France, l'activité des femmes est favorisée par un ensemble de mesures visant à concilier vie familiale et vie professionnelle : scolarisation précoce des enfants, développement de différents

Le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs 2020

Domaines	Grands objectifs	Année d'observation	Bourgogne	France	Europe à 27
Emploi	75 % des personnes de 20-64 ans en emploi	2012	69,7	68,8	68,4
	70 % des femmes de 20-64 ans en emploi	2012	66,7	64,5	62,4
Recherche-développement	3 % du PIB consacré à la Recherche et Développement	2011	1,1	2,2*	2
	1 % du PIB consacré à la dépense publique en Recherche et Développement	2010	0,4	0,8*	nd
Éducation	Le taux de jeunes de 18-24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation inférieur à 10 % (9,5 %)	2011	11,4	12,0*	13,5
	Au moins 40 % (50 %) des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur	2012	35,2	43,6*	35,8
Cohésion sociale	Limiter les risques de pauvreté ou d'exclusion (approché par le taux de risque de pauvreté)	2011	13,2	14,3	16,9**
Environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 (14 %)	2011	nd	- 11,1	- 17,0
	Utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % (23 %)	2012	nd	13,4	14,0**
	20 % d'accroissement dans l'efficacité énergétique (approximé par l'intensité énergétique)	2009	nd	- 14,0	- 21,0

En violet : objectifs fixés par la France lorsque celui-ci diffère de l'objectif communautaire.

nd : données non disponibles dans la base Eurostat.

* : données sur France métropolitaine.

** : estimation.

Sources : Eurostat ; Insee.

Un potentiel dans le bois et l'éolien

Faire passer à 20 % la part des sources d'énergies renouvelables est un autre objectif environnemental défini par l'UE. En France, cet objectif est plus ambitieux puisque la cible est portée à 23 %.

En France, les énergies renouvelables fournissent 13,4 % de la consommation finale brute d'énergie. Sur ce plan, le pays se classe 15^e parmi les 27 de l'UE. En huit ans, la part des énergies renouvelables progresse de quatre points, mais ce rythme peu élevé ne place pas la France, pour l'instant, sur une trajectoire suffisante pour atteindre son objectif à horizon 2020.

S'agissant de la production d'électricité renouvelable, la Bourgogne n'est pas bien positionnée : 2,2 % de l'électricité consommée provient de sources renouvelables, contre plus de 18 % en France. Seule l'Île-de-France fait moins bien (1,3 %). La Bourgogne n'a pas le même potentiel

pour développer la production hydraulique que des régions comme Midi-Pyrénées, Alsace, Rhône-Alpes et Limousin : or l'hydraulique pèse 81 % de la production française d'électricité provenant de sources renouvelables.

La Bourgogne a commencé tardivement à développer d'autres types d'énergie. Elle dispose d'atouts pour combler son retard : grande région agricole et forestière, les énergies et les matières premières issues de la biomasse ont traditionnellement une place importante ; le solaire et l'éolien, également présents, conservent un potentiel que le schéma régional Climat Air Énergie entend développer.

Efficacité énergétique : une tendance à renforcer

Diminuer la consommation intérieure brute d'énergie rapportée au PIB, ou « intensité énergétique », est un moyen de renforcer l'efficacité énergétique de l'économie, autre priorité de l'UE. La France a

réduit son intensité énergétique de 14 % entre 1990 et 2009, moins que la moyenne européenne (- 20 %). Bien qu'elle figure ainsi, après l'Italie, l'Autriche et l'Espagne, parmi les pays ayant le moins réduit, cette tendance, si elle se confirme, permettrait à la France d'atteindre l'objectif en 2020. La Bourgogne, cependant, appartient au tiers des régions françaises où la consommation d'énergie par rapport au PIB a le moins diminué.

■ David Brion, Elodie Clerc.

Sources

L'étude est réalisée à partir des données de **statistiques régionales collectées auprès des instituts de statistiques européens et éventuellement harmonisées par Eurostat.**

Quelques définitions

Produit intérieur brut (PIB) : indicateur de la production d'un pays ou d'une région. Il reflète la valeur totale de tous les biens et services produits, diminué de la valeur des biens et services utilisés dans la consommation intermédiaire pour leur production.

PIB par habitant (resp. emploi) : rapport entre le PIB et la population (resp. le nombre d'emplois) du pays ou de la région.

PIB en SPA (standards de pouvoir d'achat) : permet d'éliminer les différences de niveaux de prix entre les pays.

Dépenses de recherche et développement : correspond aux dépenses en matière de recherche et de développement (R&D) effectuées par les administrations et les entreprises sur le territoire national. Rapportées au PIB, on obtient la part de R&D dite « consacrée » au PIB.

Brevets : Demandes de brevets de haute technologie déposées auprès de l'OEB (Office Européen des Brevets).

Population active : nombre d'actifs (occupés et chômeurs).

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge donnée et la population totale de cette classe d'âge.

Taux de chômage : rapport entre le nombre de personnes au chômage d'une classe d'âge donnée et la population active de cette classe d'âge.

Revenu disponible des ménages : solde du revenu primaire et de la redistribution des revenus en espèces. Ces opérations couvrent les cotisations sociales payées, les prestations sociales reçues, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine payés ainsi que les autres transferts courants.

Taux de pauvreté (taux de risque de pauvreté) : correspond à la proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté, égal à 60 % de la médiane des revenus disponibles.

Taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation ou la formation : correspond à la proportion de personnes de 18 à 24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'étude ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Cela correspond en France aux personnes non diplômées, titulaires d'un brevet des collèges ou ayant suivi une formation secondaire partielle sans obtention d'un diplôme.

Gaz à effet de serre : émanation naturelle ou industrielle qui contribue au réchauffement de la planète en modifiant l'atmosphère.

Énergies renouvelables : énergie provenant de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques, chaleur de la Terre). Incluent l'énergie d'origine solaire, éolienne, hydraulique, géothermique, ainsi que le bois de chauffage, les résidus de récolte, les biogaz, les biocarburants, les déchets urbains ou industriels et les pompes à chaleur.

Consommation intérieure brute d'énergie : ensemble des quantités d'énergie électrique mises à disposition de la consommation française (production nette + importation - exportation) et qui ont été consommées.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **La France dans l'Union européenne** - Insee Références - Édition 2014 - avril 2014.
- **Pauvreté en Bourgogne : des jeunes, des femmes, des familles monoparentales** - Insee Bourgogne Dimensions n°198 - avril 2014.
- **Seniors en Bourgogne : actifs plus longtemps, chômeurs plus souvent** - Insee Bourgogne Dimensions n°191 - octobre 2013.
- **Annuaire statistique régional - Eurostat, Commission européenne** - octobre 2013 : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-HA-13-001/EN/KS-HA-13-001-EN.PDF
- **Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013** - Insee, Soes - mars 2013 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Rep-IDDN.pdf>